

Comité du MAS PRADEN

29 rue de Moulès

30320 Marguerittes

**Mairie de Marguerittes
Monsieur le Maire
14 Rue Gustave de Chanaleilles,
30320 Marguerittes**

**À l'attention de Monsieur le Maire de
MARGUERITTES**

Copie Monsieur le préfet.

Date : lundi 23 décembre 2024

**Objet : Contestation de la concertation publique concernant le projet SOLEIL DE
MARGUERITTES**

Monsieur le Maire,

Par la présente, je souhaite formuler une contestation formelle concernant les modalités et résultats de la concertation publique organisée du 24 au 26 octobre dans le cadre du projet SOLEIL de MARGUERITTES. Plusieurs éléments m'amènent à considérer que cette concertation n'a pas permis de garantir une participation représentative et démocratique des habitants, compromettant ainsi sa légitimité.

1. Horaires et dates peu inclusives

Les créneaux proposés – le jeudi 24 octobre de 16h à 19h30, le samedi 26 octobre de 9h30 à 12h, et le mardi 29 octobre de 16h à 19h30 – ne permettaient pas une participation optimale pour de nombreuses catégories de la population :

- **Exclusion des actifs** : Les horaires en semaine en fin d'après-midi sont incompatibles avec les obligations professionnelles de nombreuses personnes.
- **Manque de diversité des créneaux** : L'absence de réunions en soirée ou durant des périodes plus accessibles (comme un dimanche) a limité les possibilités de participation.
- **Vacances scolaires** : La tenue de cette concertation durant les vacances de la Toussaint a également pu dissuader ou empêcher certaines familles d'y participer.

2. Manque de communication préalable

La diffusion des informations relatives à cette concertation a été insuffisante et inadaptée :

- **Non-inclusion des instances locales** : Ni le **comité de quartier** ni le **conseil citoyen** n'ont été informés ou consultés, malgré leur rôle clé dans la mobilisation et la représentation des habitants. Cette omission constitue une négligence importante, privant ces structures d'exercer leur fonction de relais auprès des citoyens.
- **Problème du site internet** : Le site internet de la mairie, qui aurait pu être un vecteur d'information essentiel, n'est pas sécurisé par un certificat SSL (HTTPS). Cela dissuade de nombreux utilisateurs de le consulter et limite sa fiabilité.
- **Canaux de communication insuffisants** : Les annonces faites via l'affichage municipal ou la presse locale n'ont manifestement pas atteint une part significative de la population, comme en témoigne la faible participation (seulement 6 personnes présentes lors des réunions).

3. Participation insuffisante

Le faible nombre de participants, à savoir seulement 6 personnes sur une population de plus de 8400 personnes, est un indicateur flagrant d'une concertation inadéquate. Ces chiffres ne permettent en aucun cas de tirer des conclusions représentatives des attentes et préoccupations des habitants.

3. Capacité démontrée à mobiliser davantage de participants

Il est important de souligner que la mairie aurait pu mobiliser davantage d'habitants si elle avait utilisé des horaires et des canaux de communication adaptés.

À titre d'exemple, lors de la réunion d'information organisée par notre comité de quartier le mercredi 18 décembre à 18h, en lien avec ce projet, **nous avons réuni une cinquantaine de personnes**. Cela démontre clairement qu'il existe un intérêt pour ce sujet parmi les habitants de Marguerittes et que la faible participation à la concertation publique est le résultat d'un manque d'organisation et de mobilisation de la part de la municipalité.

4. Défaut de modernisation numérique

Le site internet de la mairie étant désuet et non sécurisé, il ne remplit pas les standards attendus pour garantir une communication publique fiable.

L'absence d'un certificat SSL (HTTPS) sur le site de la mairie lié au domaine marguerittes.fr est un problème sérieux, particulièrement dans le cadre de la concertation publique car cela a pu dissuader une partie des citoyens de consulter les informations en ligne.

L'absence de certificat accentue le manque d'accès à l'information et peut dissuader les habitants d'accéder au site en compromettant leur confiance dans les informations publiées.

La plupart des navigateurs indique de manière explicite que le site n'est pas un site de confiance.

Conformité légale et technique :

- Les collectivités publiques ont une obligation implicite d'assurer la sécurité et la fiabilité de leurs canaux numériques.
- Un site sans SSL peut être perçu comme ne respectant pas les standards modernes de communication en ligne.

Conformité légale et technique des services numériques publics : L'absence de sécurisation du site internet de la mairie par un certificat SSL constitue un manquement aux obligations imposées par le RGPD (article 32), le Code général des collectivités territoriales (article L1111-1) et les recommandations techniques de la DINUM. Ces textes et cadres techniques exigent des collectivités publiques qu'elles garantissent un accès sécurisé et fiable à leurs canaux numériques. En ne respectant pas ces standards modernes, la mairie compromet la sécurité des utilisateurs et la crédibilité des informations publiées. (Cf annexe)

5. Non mise à disposition des études.

À plusieurs reprises, nous nous sommes rendus en mairie afin de consulter les études relatives à ce projet. Lors de notre première démarche, il nous a été conseillé de nous adresser à VSB, ce que nous avons fait, sans obtenir de réponse. Lors de notre seconde demande, votre service Urbanisme nous a informés qu'il ne retrouvait pas le dossier concerné. Enfin, lors d'une troisième visite, il nous a été indiqué que la secrétaire de votre bureau mettrait les documents en ligne le lundi 23 décembre. À ce jour, ces documents n'ont toujours pas été publiés, ce qui constitue un manquement à l'obligation de transparence.

Conclusion et demandes

Au vu de ces éléments, je considère que la concertation publique ne répond pas aux exigences de transparence et de participation prévues par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Les résultats obtenus ne sauraient être considérés comme légitimes ou représentatifs.

Je demande par conséquent :

1. **La suspension des conclusions de cette concertation**, en raison des manquements mentionnés.
2. **L'organisation d'une nouvelle phase de concertation**, avec des modalités adaptées, notamment :
 - Des horaires élargis (soirées, week-ends).
 - Une communication renforcée (newsletter, courrier, réseaux sociaux).
 - L'implication systématique des instances locales, notamment le comité de quartier et le conseil citoyen.
 - La sécurisation du site internet de la mairie avec un certificat SSL.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures correctives que vous jugerez nécessaires, je me tiens à votre disposition pour toute discussion ou proposition constructive.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Denis FORZY
06 51 54 03 90

Président du comité Bien Vivre au Mas Praden



Annexe : Règles nationales, Code général des collectivités territoriales

Article L1111-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Les collectivités publiques ont une mission de service public et doivent garantir l'accès fiable et sécurisé à leurs services numériques.
- L'obligation d'un site sécurisé s'inscrit dans cette mission, car un site non protégé compromet l'accès à l'information publique.

L'Article 32 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une disposition qui traite de la sécurité du traitement des données personnelles. Il impose aux responsables de traitement et aux sous-traitants de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour garantir un niveau de sécurité approprié aux risques. Voici les principaux points de cet article :

- L'absence de certificat SSL permet les attaques dites « Men in the Middle »
- Problèmes de confiance pour les utilisateurs

Description : Les navigateurs modernes avertissent les utilisateurs lorsqu'un site n'utilise pas HTTPS, il en résulte une perte de crédibilité auprès des visiteurs et une baisse du trafic et ce qui impacte la capacité de la mairie à toucher une part significative de la population.

Aujourd'hui les navigateurs bloquent, par défaut, l'accès au site web non équipé de certificat SSL et signale le site comme non sécurisé. Une action utilisateur est souvent requise. Dans ce cas une part importante des internautes ne consultent pas le site web.

Normes et standards techniques : RGAA

- **Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) :**
 - Bien que le RGAA porte principalement sur l'accessibilité des services publics numériques pour les personnes handicapées, il impose également des standards modernes pour garantir un accès fiable et sécurisé.
 - L'absence de certificat SSL peut être perçue comme une non-conformité aux obligations d'accessibilité numérique et de modernité.

. Doctrine technique de l'État

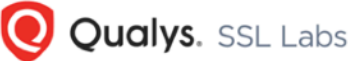
- La **Doctrine technique de l'État**, promulguée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), recommande que tous les sites des administrations et collectivités passent en HTTPS pour garantir la sécurité et la confidentialité des échanges.
 - HTTPS est désormais un standard minimum attendu pour tout site public.
 - Un site sans HTTPS est considéré comme obsolète et non conforme aux bonnes pratiques techniques.

5. Risques juridiques pour les collectivités

- L'absence de certificat SSL peut être interprétée comme une négligence :

- En cas de faille ou de problème de sécurité, une plainte pourrait être déposée par un utilisateur, et la collectivité pourrait être tenue responsable si elle n'a pas pris les mesures techniques appropriées.
- **Exemple de jurisprudence :** Si un utilisateur transmet des données via un site non sécurisé et que ces données sont interceptées ou piratées, la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée pour ne pas avoir garanti un environnement numérique sûr.

trois test avec différents outils:

Home Projects Qualys Free Trial Contact

You are here: [Home](#) > [Projects](#) > [SSL Server Test](#) > marguerittes.fr

SSL Report: marguerittes.fr (46.21.205.41)

Assessed on: Tue, 24 Dec 2024 07:27:49 UTC | [Hide](#) | [Clear cache](#) [Scan Another »](#)

Certificate name mismatch

[Click here to ignore the mismatch and proceed with the tests](#)

Alternate names not found in the certificate

What does this mean?

We were able to retrieve a certificate for this site, but the domain names listed in it do not match the domain name you requested us to inspect. It's possible that:

- The web site does not use SSL, but shares an IP address with some other site that does.
- The web site no longer exists, yet the domain name still points to the old IP address, where some other site is now hosted.
- The web site uses a content delivery network (CDN) that does not support SSL.
- The domain name is an alias for a web site whose main name is different, but the alias was not included in the certificate by mistake.

SSL Report v2.3.1

Copyright © 2009-2024 [Qualys, Inc.](#) All Rights Reserved. [Privacy Policy](#).

[Try Qualys for free!](#) Experience the award-winning [Qualys Cloud Platform](#) and the entire collection of [Qualys Cloud Apps](#), including [certificate security](#) solutions. [Terms and Conditions](#)

SSL Checker

Use our fast **SSL Checker** to help you quickly diagnose problems with your SSL certificate installation. You can verify the SSL certificate on your web server to make sure it is correctly installed, valid, trusted and doesn't give any errors to any of your users. To use the SSL Checker, simply enter your server's public hostname (internal hostnames aren't supported) in the box below and click the Check SSL button. If you need an SSL certificate, check out the [SSL Wizard](#).

[More Information About the SSL Checker](#)

Server Hostname



www.marguerittes.fr resolves to 46.21.205.41



Server Type: Apache/2.2.3 (CentOS)



This certificate has expired (4117 days ago). Renew now.




None of the common names in the certificate match the name that was entered (www.marguerittes.fr). You may receive an error when accessing this site in a web browser. Learn more about name mismatch errors.



Common name: plesk
Organization: Parallels Org. Unit: Plesk
Location: Herndon, Virginia, US
Valid from September 16, 2012 to September 16, 2013
Serial Number: 1347796632 (0x5055be98)
Signature Algorithm: sha1WithRSAEncryption
Issuer: plesk



Pricing **Tools** Delivery Center Monitor

SuperTool MX Lookup Blacklists DMARC Diagnostics Email Health DNS Lookup Analyze Headers

SuperTool Beta9

https:marguerittes.fr

Certificate	
Test	Result
HTTP Connect	The request was aborted: Could not create SSL/TLS secure channel. (https://marguerittes.fr) <input type="button" value="More Info"/>


dns lookup dns check mx lookup dmARC lookup

Reported by mxtoolbox.com on 12/24/2024 at 1:28:52 AM, just for you.

Le test suivant met en évidence un certificat auto-signé, certificat invalide, puisqu'aucune autorité de certification n'est en mesure de vérifier la signature qui n'est pas fournie par un tiers de confiance. Les effets sont identiques à l'absence de certificat. (PS: un constat d'huissier est établi ce jour)

You are here: [Home](#) > [Projects](#) > [SSL Server Test](#) > marguerittes.fr

SSL Report: marguerittes.fr (46.21.205.41)

 Please wait...
Testing renegotiation

Certificate #1: RSA 2048 bits (SHA1withRSA)



Server Key and Certificate #1

Subject	plesk Fingerprint SHA256: dcb724b6b8651e5cf23bfe03842829903a2d00c29ad82330ecdfbf5f237e37de Pin SHA256: 0U0yF0eIeIc3y→la2w5KjKa4gmKdLTeCHnS1ADfB4=
Common names	plesk
Alternative names	- INVALID
Serial Number	5055be98
Valid from	Sun, 16 Sep 2012 11:57:12 UTC
Valid until	Mon, 16 Sep 2013 11:57:12 UTC (expired 11 years and 3 months ago) EXPIRED
Key	RSA 2048 bits (e 65537)
Weak key (Debian)	No
Issuer	plesk Self-signed
Signature algorithm	SHA1withRSA INSECURE
Extended Validation	No
Revocation Information	None
DNS CAA	No (more info)
Trusted	No NOT TRUSTED (Why?) Mozilla Apple Android Java Windows



Additional Certificates (if supplied)

Certificates provided	1 (903 bytes)
Chain issues	None



Certification Paths

[Click here to expand](#)